



Le 29 avril 2020

Le Très honorable Justin Trudeau
Premier Ministre du Canada
Cabinet du Premier Ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Objet : Suspension de l'obligation d'étiquetage bilingue

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens à vous féliciter, vous et votre gouvernement, pour le travail exceptionnel que vous accomplissez en ces temps particulièrement difficiles.

Je me permets cependant d'intervenir au sujet de la décision prise par Santé Canada de suspendre l'obligation d'étiquetage bilingue « de produits qui favorisent la lutte contre la COVID-19 », peut-on lire dans un courriel transmis par cet organisme aux médias.

À la mi-mars, il s'agissait des gels et mousses antiseptiques et des lingettes désinfectantes et, depuis lundi, des produits d'entretien ménager, savons pour les mains et savons corporels en provenance des États-Unis.

Lors de votre conférence de presse du 28 avril, vous avez souligné que cette mesure s'imposait parce que « la main d'œuvre et la capacité logistique ne sont pas toujours présentes dans nos compagnies pour nos importations » et « qu'il faut équilibrer différentes vulnérabilités ».

Cette mesure soulève de graves enjeux de protection du public. En effet, si ces produits sont essentiels à la lutte contre la COVID-19, il est essentiel que leur mode d'emploi soit compris de tous les usagers, quelle que soit leur langue officielle.

Il s'agit de produits chimiques dont l'usage, même courant, peut présenter des dangers très réels pour la santé et la sécurité et dont l'interaction avec d'autres produits peut se révéler fortement préjudiciables. Toutes les mises en garde qui figurent sur les modes d'emploi de ces produits deviennent inaccessibles au public francophone unilingue. Ainsi, il est essentiel de savoir que l'eau de javel ne doit jamais être mélangée à l'ammoniaque (ex. : Windex).



À cet égard, il importe de rappeler que, selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, 56 % de la population du Québec est unilingue, c'est-à-dire ne parle ni ne comprend l'autre langue officielle du Canada.

Suspendre l'obligation d'étiquetage bilingue signifie suspendre le droit du public francophone unilingue, soit la majorité des francophones, d'être protégé contre des risques de préjudices graves, irrémédiables ou difficilement remédiables pour leur santé et leur sécurité.

Cette suspension est d'autant plus étonnante que, toujours selon Statistique Canada, le pays compte 17 420 traducteurs, terminologues et interprètes et le Québec, 8 625. La main d'œuvre est bel et bien disponible pour la traduction des étiquettes et des modes d'emploi.

Il en va de la protection du public.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et réitère mes félicitations pour votre travail remarquable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le président,

Donald Barabé, traducteur agréé